

Pacaud'INFO

N° 1

Mai 2014

Edito du Maire

J'adresse mes sincères remerciements aux Pacaudoises et aux Pacaudois pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Je veux remercier les anciens élus, ceux qui repartent, qui me connaissent bien depuis longtemps et qui (pourtant) m'ont choisi.

Je remercie également les nouveaux qui ont accepté la proposition que je leur ai faite avec beaucoup de spontanéité et un enthousiasme réconfortant. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre. Dès son installation, le nouveau conseil municipal s'est mis au travail. Vous verrez qu'il s'est déjà saisi de nombreux dossiers : nommer les délégués, constituer les commissions, veiller sur les travaux de voirie, organiser les nouveaux rythmes scolaires, avancer sur le très haut débit, mettre en compatibilité notre PLU avec le SCOT, mais aussi poursuivre les dossiers en cours.

Comme évoqué dans "notre projet", en plus du bulletin municipal qui existe depuis 1977, pour mieux vous informer, nous sortirons périodiquement une lettre d'information. Aujourd'hui vous recevez le premier "Pacaud'INFO".

En attendant le prochain, je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne saison estivale.

Commissions

Finances – Economie – Emploi : Georges DRU - Thierry GACON - Bruno GEORGES - Aurélie ROLLET (adjoite aux finances au sein de la commission)
Yves TAMIN (économie - commerce - industrie - emploi)

Ecoles : Michelle JONIER (responsable) - Marina CLAIRE - Pascale FOND
Cyril Groulard - **Jeanine LAUR** (personnel) - Aurélie ROLLET - **Chantal ROTA** (restaurant scolaire)

Bâtiments Communaux – Points Noirs et Petit Patrimoine : Thierry GACON (bâtiments) - **Frédéric SAYROUX** (points noirs) - Yves TAMIN - **Jean Paul BAILLON** (responsable ERA avec Isabelle PAPON) - **Jeanine LAUR** (responsable petit patrimoine avec Michelle JONIER).

Voirie - Assainissement - Agriculture - Aménagement Foncier : Thierry GACON (voirie) - Jean Paul BAILLON - **Denis PIQUET** (agriculture - aménagement foncier)

Sports - Vie Associative - Jeunesse - Jumelage : Bruno GEORGES (sport) - **Marina CLAIRE** (vie associative) - **Pascale FOND** (jeunesse) - Cyril GROULARD - **Aurélie ROLLET** (jumelage) - **Michelle JONIER** (responsable organisation du 14 juillet avec Isabelle PAPON)

Information - Communication : Bruno GEORGES (bulletin) - **Jeanine LAUR** (lettre d'information) - Aurélie ROLLET.

Aire de Loisirs - Tourisme : Bruno GEORGES (aire de loisirs) - Pascale FOND - **Michelle JONIER** (tourisme) - Chantal ROTA - Frédéric SAYROUX
Jeanine LAUR - Cyril GROULARD.

Environnement : Jean-Paul BAILLON - Marina CLAIRE - **Jeanine LAUR**
Aurélie ROLLET

Urbanisme : Georges DRU - Thierry GACON - Michelle JONIER - Denis PIQUET - Yves TAMIN - **Jean-Paul BAILLON** - élargie à Jean Laurent PEILLON

Pôle de Santé : Cyril GROULARD - Isabelle PAPON

Cimetière : Jean-Paul BAILLON - Michelle JONIER

Culture : Georges DRU - Pascale FOND - Michelle JONIER - **Isabelle PAPON**

Signalisation : Jeanine LAUR - Jean Paul BAILLON - Georges DRU - Yves TAMIN

C.C.A.S. : Le maire - Michelle JONIER - Jean Paul BAILLON - Pascale FOND
Cyril GROULARD - Isabelle PAPON - Denis PIQUET - Chantal ROTA

C. A. O. : Le maire

3 titulaires : **Thierry GACON - Denis PIQUET - Chantal ROTA**

3 suppléants : **Michelle JONIER - Jeanine LAUR - Yves TAMIN**

Délégués

SYNDICAT DES EAUX DE LA TEYSSONNE :

2 titulaires : Denis PIQUET Bruno GEORGES
2 suppléantes : Jeanine LAUR - Chantal ROTA

S.I.E.L :

1 titulaire : Jeanine LAUR
1 suppléant : Bruno GEORGES

MAISON DE RETRAITE :

Le maire
2 titulaires : Isabelle PAPON - Chantal ROTA
2 suppléants : Cyril GROULARD - Michelle JONIER

ECOLE DE MUSIQUE :

1 titulaire : Isabelle PAPON
1 suppléante : Pascale FOND

ASS. JEUNESSE ET SPORTS CANTONAL :

1 titulaire : Pascale FOND
suppléante : Marina CLAIRE

COLLEGE JEAN PAPON :

1 titulaire : Pascale FOND
1 suppléante : Chantal ROTA

Demandes d'autorisations

Toute personne désirant occuper le domaine public ou occuper temporairement ce domaine, doit déposer une demande d'autorisation de voirie en mairie, 3 semaines environ, avant l'exécution des travaux, l'instruction de ces demandes étant faite par un service extérieur.

On distingue deux types de permissions :

La permission de voirie :

elle concerne les matériels et les ouvrages ayant une emprise sur le domaine public et impliquant des travaux dans le sol ou le sous-sol de la voie (ex. création d'un branchement particulier au réseau d'eau potable ou d'assainissement...).

Le permis de stationnement :

il correspond à une occupation du domaine public sans ancrage, ni travaux au sol (stationnement d'échafaudages, stationnement de bennes à gravats...)

Les autorisations de voirie sont précaires et révocables. Elles sont délivrées à titre personnel pour une durée déterminée.

Attention ! Avant de faire une demande de permission de voirie, assurez-vous que les travaux que vous projetez d'effectuer ne soient pas soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire).

Si c'est le cas, vous devrez avoir rempli ces obligations en matière d'urbanisme **AVANT** d'effectuer votre demande de permission de voirie.

DEMANDE EN MAIRIE LORS DE TRAVAUX

Tous les travaux extérieurs sur les bâtiments : menuiseries, façades, toitures, peintures... doivent faire l'objet d'une demande préalable ou suivant le cas, d'un permis de construire en mairie.

Si ces demandes sont gratuites, elles nécessitent un délai assez long, suivant les zones.

PENSEZ A FAIRE VOS DEMANDES A L'AVANCE.

Point sur les travaux

Travaux de la route de Crozet :

A partir de février 2014, les travaux ont débuté par la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif. C'est-à-dire, suppression de la canalisation unitaire existante et pose d'une canalisation pour les eaux usées et d'une canalisation pour les eaux pluviales.

Tous les branchements ont été renouvelés.

Les réseaux vétustes de la rue Théophile Thévenet et de la rue Antoinette Grimaud (jusqu'au bâtiment de Loire Habitat), ont été traités de manière identique.

Tous ces travaux, réalisés par l'entreprise SADE, pour un coût prévisionnel de 170 000€ HT, sont pris en charge par Roannais Agglomération.

L'enfouissement des réseaux secs a été effectué par l'entreprise CEGELEC sous la maîtrise d'œuvre du SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire).

Pour terminer ces travaux – sous la maîtrise d'œuvre de Pollen

Aménagements - création d'un parking de 14 places à proximité du centre bourg, avec accès piétonnier à la mairie, à l'école et à l'église.

La réfection de la chaussée et des trottoirs, l'installation d'un éclairage adapté, l'aménagement d'espaces verts, viendront terminer ce chantier.

Travaux rue de l'église et autour de l'église :

En ce moment, le Syndicat des Eaux de la Teyssonne change la canalisation d'alimentation en eau potable et des branchements.

Les travaux de voirie qui termineront ce chantier sont pris en charge par Roannais Agglomération aidé par une subvention du Conseil Général.

C'est encore un peu de patience et d'indulgence que nous demandons aux riverains jusqu'à la fin de ces importants travaux d'aménagement.

A. U. A. P. : Note d'information

La commune en accord avec l'architecte des bâtiments de France a décidé d'élaborer un document portant sur les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, l'AVAP.

Le principe est de distinguer sur tout le territoire de la commune non seulement les bâtiments remarquables et les bâtiments classés, mais encore les sites remarquables, les lieux dignes d'intérêt, susceptibles d'être protégés. Il s'y ajoute des recommandations en ce qui concerne les règles de construction (type de couvertures, de façades...) dans chacun des territoires concernés.

P. L. U.

La loi impose de mettre en compatibilité le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) approuvé en 2012.

Afin de présenter la démarche, une réunion publique sera organisée le mardi 24 juin à 20 h salle ERA. Toute la population est invitée.

Une Enquête publique est prévue du mardi 3 juin 2014 au vendredi 4 juillet 2014 à la Mairie.

Chacun et chacune d'entre vous qui souhaite des renseignements complémentaires pourra examiner le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- le mardi 3 juin de 9H30 à 12H00,
- le mercredi 11 juin de 9H30 à 12H00,
- le samedi 21 juin de 9H30 à 12H00,
- le vendredi 27 juin de 14H00 à 16H30 et
- le vendredi 4 juillet de 14H00 à 16H30.

Le choix du bureau d'étude a été approuvé lors du conseil municipal du 13 mai 2014.

Il va travailler avec la commission en charge de ce dossier.

Ecole

Nouveaux rythmes scolaires :

La réforme des rythmes scolaires de nos écoliers prévoit un aménagement de la semaine de 24 heures en 9 demi-journées au lieu de 8.

Afin que les enfants vivent cette réforme de la façon la plus positive, la « commission école », les enseignants et les parents réfléchissent à la meilleure solution.

Rentrée scolaire 2014

Pensez à inscrire vos enfants dès maintenant.

Renseignements :

- à la mairie : 04 77 64 30 18
- à l'école : 04 77 64 11 98

Infos

EHPAD

Fondation Grimaud de La Pacaudière

Ouverture de l'ACCUEIL DE JOUR pour les personnes de plus de 65 ans présentant une maladie neuro-dégénérative (Alzheimer, Parkinson, AVC...)

Ateliers autour de la mémoire, du langage, du bien-être et de l'estime de soi ; cuisine ; jeux de société ; participation aux tâches de la vie quotidienne.

Encadrement par des professionnels qualifiés à l'écoute de la personne accueillie et de ses proches.

Ouvert du jeudi au samedi de 9h30 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'ACCUEIL DE JOUR au 04 77 66 40 63.

Abri vélos couvert

Un abri vélos couvert a été installé près du gymnase. Cet aménagement est financé par Roannais Agglomération dans le cadre de son « plan vélo », afin de limiter l'usage de la voiture dans les villes mais aussi dans nos campagnes.



Agenda des manifestations 2014

Ouverture du Petit Louvre pour expositions :

Du 2 juillet au 31 août : expositions à thèmes

Du 16 au 31 juillet : exposition dans la galerie

"Ils ont vécu en Côte Roannaise"

Du 12 au 28 septembre : 33^{ème} salon de peinture et sculpture

Juin

- Lundi 9** Concours de boule à La Gare
Samedi 14 Fête de la Musique (Les Amis de la Gare) à La Gare
Dimanche 15 Tournoi mini basket au gymnase du collège
Jeudi 19 Conférence (Les Amis du Petit Louvre) Salle ERA
Samedi 21 Fête de l'école (Sou des Ecoles) - Salle ERA
Samedi 21 Tournoi basket jeunes au gymnase du collège
Vendredi 27 Prélèvement de Sang (Donneurs de Sang) Salle ERA
Vendredi 27 Concours de pétanque (sou des écoles) Stade de foot
Samedi 28 Soirée classes en 4 - Salle ERA
Samedi 28 et dimanche 29 Finale au terrain de tennis

Juillet

- Mardi 1^{er}** Ecole "Route des Arts" - Salle ERA
Mercredi 2 Marché du Petit Louvre (AFR)
Jeudi 3 Ecole (Route des Arts) - Salle ERA

- Mercredi 9** Marché du Petit Louvre (AFR)
Samedi 12 Concours de boule à la Gare
Dimanche 13 Feux d'artifices et bal populaire
Mercredi 16 Marché du Petit Louvre (AFR)
Mercredi 23 Marché du Petit Louvre (AFR)
Mercredi 30 Marché du Petit Louvre (AFR)

Août

- Vendredi 1^{er}** Concours de boule à la Gare
Samedi 16 Concours de pétanque (Supporters ASSE) La Frairie
Dimanche 17 Concours de boule à la Gare
Samedi 30 et dimanche 31 Marché des verriers - Les Amis du Vieux Crozet et de la Pacaudière - Le Crozet

Septembre

- Dimanche 7** Vide grenier à la Gare
Vendredi 12 Pétanque (Sou des Ecoles)
Samedi 13 et dimanche 14 Jumelage à Froideville
Samedi 20 et dimanche 21 Journées du patrimoine au Petit Louvre
Dimanche 21 Gentlemen RIORGES - Salle ERA
Samedi 27 Classes en 4
Samedi 27 Première manche combiné minigolf (camping Beausoleil)

La fibre pour tous à LA PACAUDIERE

Le projet THD 42 du SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies du département de la Loire), en partenariat avec le Conseil Général de la Loire et les Agglomérations, vise à déployer un réseau fibre optique pour tous, afin d'assurer la desserte en Très Haut Débit de l'ensemble des communes de la Loire, en dehors des territoires AMII - zone de déploiement privé.

Le réseau est financé par le SIEL et les intercommunalités, avec le soutien de l'Etat et de la région Rhône Alpes.

Le réseau d'initiative public ainsi créé, sera accessible à l'ensemble des fournisseurs d'accès internet (FAI) pour la vente d'abonnement aux particuliers et entreprises.

Sur le territoire des 34 communes de Roannais Agglomération concernées par ce projet, le déploiement du réseau sera réalisé entre 2014 et 2018, en fonction du niveau de couverture adsl, pris comme critère par les élus pour fixer les priorités. Ce phasage a été validé en Conseil Communautaire, le 3 mars 2014.

Aussi, sur la commune de LA PACAUDIERE, les travaux d'étude démarrent dès maintenant, suite à une première réunion qui s'est tenue en Mairie le 11 avril 2014, au cours de laquelle les grands axes de déploiement ont été identifiés à partir du positionnement précis du Point de Mutualisation, qui est le nœud du réseau. Cette étude prépare les travaux qui se dérouleront dès 2015.

Ce sont les entreprises CEGELEC, SANTERNE-GRANIOU et CITEOS, mandatées par le SIEL qui réaliseront le raccordement en fibre optique de l'ensemble des prises de la commune.

Leur personnel, muni d'une carte professionnelle et d'une attestation établie par le Président de la Communauté de Roannais Agglomération, va dans un premier temps faire un relevé exhaustif de toutes les boîtes aux lettres. Il pourra être amené à vous questionner sur l'emplacement de votre arrivée électrique et téléphonique actuelle, afin de préparer au mieux la future installation des prises qui relieront chaque habitation ou local professionnel à la fibre optique.

Les enjeux du très haut débit

S'il y a quelques années l'enjeu était l'accès au haut débit (ADSL...), aujourd'hui une étape nouvelle est franchie. Les usages permis par le Très Haut Débit (THD) se répandent rapidement et vont s'accroître. Mais, ils ne seront accessibles qu'aux endroits où les infrastructures de fibre optique auront été déployées.

L'enjeu ne concerne plus seulement les entreprises et les services publics mais les particuliers. Accès aux offres triple play, cloud computing, vidéo HD à la demande, appareils connectés, mais aussi télésanté, télétravail... tous ces services vont nécessiter le THD.

Ce qui est donc en jeu, c'est l'attractivité des territoires. La possibilité d'accès à ces nouveaux usages sera l'une des conditions du maintien ou de l'implantation d'activités et de population. La grande majorité des utilisateurs ne pourra plus demain se contenter du haut débit, comme cela s'est passé hier pour le bas débit.

Le principe de fonctionnement

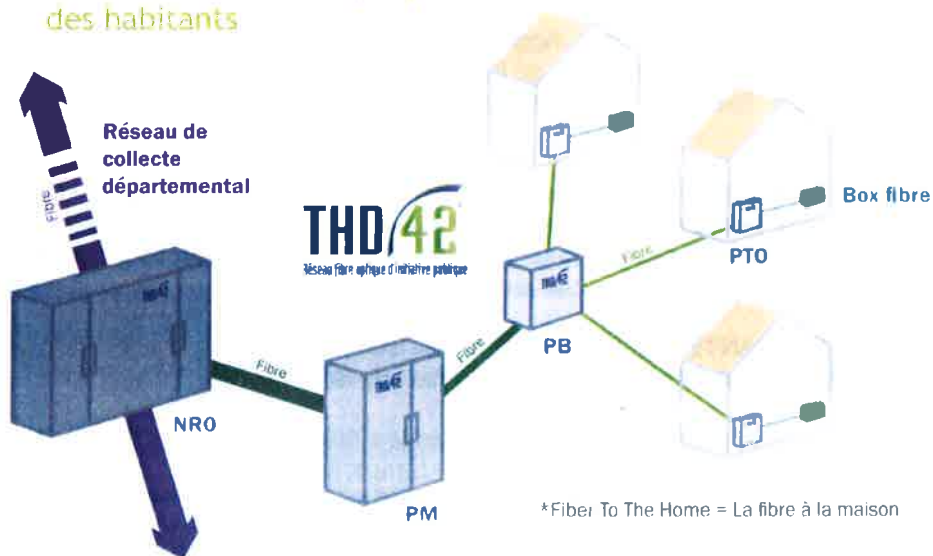
Suite aux études, il s'agira de créer un réseau jusqu'au plus prêt des habitations, au départ d'un Point de Mutualisation (PM), comparable à un central téléphonique, jusqu'à un Point de Branchement (PB).

Le raccordement abonné se fait de ce Point de Branchement jusqu'au domicile où sera installée la Prise Terminale Optique (PTO).

Ce branchement se fera en parallèle des branchements de l'habitation déjà existant (électricité et téléphone)

Fonctionnement d'un réseau FTTH*

La desserte en fibre optique des habitants



* FTTH : Fiber To The Home

NRO : Noeud de Raccordement Optique relié au réseau principal «autoroutes de fibre optique»

PM : Point de Mutualisation pour un territoire, commune ou un quartier

PB : Point de Branchement pour plusieurs habitations

PTO : Prise Terminale Optique installée dans l'habitation

Box fibre : Récepteur fourni par le fournisseur d'accès Internet

*Fiber To The Home = La fibre à la maison

Glossaire :

PM : Point de mutualisation

NRO : Nœud de raccordement optique relié aux réseaux principaux

Haut-débit : C'est la connexion permanente à Internet à partir de 512 kbps.

THD Très haut débit : Grâce à la fibre optique, on peut atteindre dès le départ des débits de 100 Mbps rendant possibles les nouveaux usages d'Internet. 1 Mbps = 1 000 kbps

Fibre optique : Fil en verre qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et permet la transmission de données à très grande vitesse et en très grande quantité.

FTTH (Fiber To The Home) Littéralement "Fibre à la Maison". Fibre déployée jusqu'à l'abonné.

Zones AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement) : Zones réservées à l'initiative privée définies dans le cadre réglementaire du très haut débit élaboré en juin 2010.

Réseaux d'Initiative Publique (RIP) : Réseaux de communications électroniques établis et exploités par des collectivités territoriales telles que les départements, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LETTRE D'INFORMATION à tous les foyers de La PACAUDIERE

Les points tri

Verre, papier et emballages

La commune de **La Pacaudière** compte 2 points tri équipés de colonnes pour la collecte du verre, du papier et des emballages. (1 point tri situé au bourg + 1 point tri situé sur le parking de la salle des fêtes).



Aidez-nous à garder
les points tri propres.
Ne déposez rien au
pied des colonnes

EMBALLAGES :

- ❖ **En plastiques** : bouteilles, bidons et flacons seulement (bouteilles d'eau, soda, jus, crème, lait, shampoing, liquide vaisselle, lessive liquide, nettoyant pour le sol...).
- ❖ **En métal** : acier et aluminium (boîtes de conserve, canettes, barquettes alu, aérosols (spray, laque, déodorant), bouteilles de sirop...).
- ❖ **En carton** : cartonnettes, suremballages carton des yaourts, boîtes en carton des mouchoirs ou gâteaux, briques alimentaires (lait, vin, jus, soupe).

VERRE : bouteilles, pots et bocaux uniquement (sans les bouchons)

- ❖ **Pas** de vaisselle, ni ampoules, ni vitres, ni flacons de médicaments.

PAPIER : journaux, revues, imprimés publicitaire mais aussi les feuilles volantes et les enveloppes.

Retirer les films plastiques entourant revues ou prospectus et les objets insérés tels que CD ou échantillon.

- ❖ **Pas** de livres, pas de carton, pas de mouchoir ni d'essuie-tout.

Ne pas rincer ou laver les bouteilles et les emballages avant de la porter au point tri.
Il suffit qu'ils soient bien **vidés**.

Ce qui reste quand même dans la poubelle.

Une fois tout réutilisé, trié, valorisé, composté, il ne reste plus grand-chose à mettre à la poubelle si ce n'est des déchets non recyclables. Dans le conteneur, ne mettez pas de déchets en vrac, liquides, cendres chaudes ni d'encombrants !

A SAVOIR

Une déchèterie sur votre commune : « La Gare »

En déchèterie vous avez à votre disposition 1 point tri (verre, papier, emballages).

Déchèterie de La Gare

à La Pacaudière

Ce que vous pouvez apporter en déchèterie :



> **Déchets verts** : végétaux, produits de tonte et de coupe : branches, feuilles, herbe... *Broyés, ils produisent un compost de qualité.*



> **Ferraille** : vélo, sommier métallique, cumulus... *Réutilisés dans l'industrie métallurgique.*



> **Cartons** : gros cartons d'emballage. *Le carton sert à fabriquer de nouveaux produits en carton.*



> **Bois et aggloméré** : Ils sont broyés pour fabriquer des panneaux de coffrage.



> **Gravats** : déchets de démolition, sains et inertes (ni bois, ni PVC, ni plâtre, ni amiante, ni polystyrène). *Les gravats servent à remblayer d'anciennes carrières.*



> **Capsules Nespresso en aluminium**



> **Déchets toxiques** : huiles ménagères, de vidange, produits de bricolage et de jardinage (peinture, solvant, désherbant, acide, vernis...), batteries, piles, néons, ampoules, extincteurs, radiographies...

Les déchets toxiques sont polluants s'ils sont enfouis.

Triés en déchèteries, ils sont dirigés vers des filières de recyclage ou de traitement spécifiques qui les rendent inoffensifs pour l'environnement.



> **Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** : tout ce qui a une prise, une pile ou une batterie.



> **Mobilier (chaise, table, canapé)... vêtements en bon état.** *Electroménager, mobilier et vêtements en bon état sont récupérés en déchèterie par des associations caritatives.*

> **Divers encombrants non recyclables** : sommier, matelas, bâche, meubles et objets en plastique détériorés, polystyrène



> **Plâtre** : plaques sans isolants, carreaux de plâtre

N'apportez pas en déchèterie :



Médicaments : rapportez-les à votre pharmacien

Pneus : repris par votre garagiste lors du montage de pneus neufs

Déchets de soins tels que seringues (DASRI) : contactez-nous pour des informations sur les filières de récupération



Pas de terre végétale

Horaires de la déchèterie de La Gare

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14h – 17h30	Fermé	14h – 17h30	Fermé	14h – 17h30	9h – 12h 13h30 – 17h30